

LE BIEN-ÊTRE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

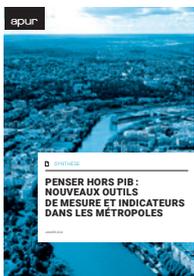
NOTE n°220

NOVEMBRE 2022

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DU 26 JUIN 2022



© ph. guignard@air-images.net



1 — [Benchmark : Paris parmi les grandes métropoles du monde](#) (novembre 2015) ; [Un nouveau regard sur la métropole parisienne à travers la qualité de vie](#) (novembre 2015) ; [Penser hors PIB : nouveaux outils de mesure et indicateurs dans les métropoles](#) (janvier 2022).

Le sujet du « bien-être » territorial alimente de nombreux débats et s'incarne au travers d'actions diverses (chartes, référentiels, EIS etc.). Ces débats ont connu un regain d'intérêt depuis la crise sanitaire qui a mis en avant des facteurs de résilience, mais aussi certaines fragilités dans les territoires. Ils sont également nourris par les multiples enjeux liés aux changements climatiques sur les villes. Pour autant, les défis méthodologiques sont nombreux et plusieurs démarches ont tenté d'appréhender le bien-être territorial sans qu'aucune méthode ne fasse consensus.

L'Apur a réalisé plusieurs travaux ces dernières années abordant de façon plus ou moins directe la notion de

bien-être, soit au travers d'une mesure de la qualité de vie, soit par la réalisation d'études comparatives visant à connaître la façon dont d'autres métropoles se positionnent sur cette question et les systèmes d'indicateurs qu'elles déploient¹.

Pour aller plus loin et réfléchir autour de nouveaux axes de travail, l'Apur a souhaité organiser un atelier qui s'est tenu le 26 juin 2022, autour de trois questionnements :

- Quelle nouvelle grille de valeur au travers de cette approche du bien-être territorial ?
- Comment mesurer le bien-être à l'échelle des territoires et à l'échelle des projets ?
- Par quelles actions concrètes contribuer à le renforcer ?

Une dizaine de partenaires² ont partagé des réflexions, des travaux ou démarches engagés autour de cette notion. Cette synthèse rend compte des présentations et échanges intervenus lors de cet atelier, revenant en particulier sur les travaux de la chercheuse Lise Bourdeau-Lepage, l'approche participative proposée par l'agence d'urbanisme de Lille Métropole, un exemple d'outil pour mesurer l'attractivité résidentielle des territoires coconstruit par l'Apur avec l'AP-HP et l'approche retenue par l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre pour mettre le bien-être au cœur de ses projets. En conclusion, la note ouvre des pistes de réflexion pouvant orienter de futurs travaux.

« De nombreux travaux investissent les indicateurs de bien-être, en particulier parce que nous pensons qu'ils feront partie des composantes de l'attractivité des territoires. Demain, un territoire sera attractif pour son cadre de vie, son bien-être, son accès à la santé... Nous avons alors à mobiliser des indicateurs sensibles, plus subjectifs, et difficiles à mesurer.

L'objectif de l'atelier est de débroussailler cela ensemble sachant qu'on ne peut pas opposer indéfiniment développement, attractivité et bien-être. Aujourd'hui les indicateurs économiques, très puissants à l'échelle internationale, conditionnent l'appréciation de "l'attractivité des villes". Penser bien-être, c'est penser en rupture, une rupture qui ne pourra exister que si on parvient à donner une valeur économique à ces nouveaux indicateurs de bien-être.

Un exemple très concret : on parle toujours des villes à partir des mètres carrés « pleins ». Demain, il faudra peut-être parler des villes à partir des mètres carrés « vides ». C'est une simplification certes, mais toute notre organisation, tous nos outils, toute notre manière de regarder la ville se résume souvent à la production de mètres carrés. Demain, notre façon de regarder sera au travers des mètres carrés disponibles pour des usages qui font partie du bien-être des gens : les espaces verts, les espaces collectifs, les espaces temporaires... L'enjeu va être de savoir comment installer cette nouvelle comptabilité pour faire bouger les lignes. »

Dominique Alba



Enfants faisant du vélo autour du bassin du Parc André Malraux à Nanterre

© Apur - David Bourreau

Un atelier partenarial pour réfléchir et partager les travaux et démarches autour du bien-être territorial.

2 — Liste des partenaires représentés lors de l'atelier : Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Ile-de-France Mobilités, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, EPT Plaine Commune, DRIEAT, EPT Est Ensemble, EPT Grand Orly Seine Bièvre, Agence d'urbanisme de Lille Métropole.

Définition et outils

Retour sur l'intervention de Lise Bourdeau-Lepage

Plusieurs définitions du bien-être pour croiser analyses statistiques et dimension subjective.

Dans son intervention, Lise Bourdeau-Lepage, professeure des universités en géographie à l'université Lyon3 et docteur en économie, auteur d'[Évaluer le bien-être sur un territoire](#), a défini la notion de bien-être, puis présenté plusieurs outils qu'elle a développés pour mesurer le bien-être et révéler ses déterminants spatiaux, récemment utilisés avec la ville de Lyon.

Elle montre que **les contours de la notion de bien-être sont nébuleux et que les définitions évoluent dans le temps et diffèrent selon les disciplines**. Il existe plusieurs manières de l'appréhender depuis que ce terme a émergé dans la langue française **au XVI^e siècle** défini comme une « sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins du corps et ceux de l'esprit ». **Le terme est associé à la notion de besoins et non de désir**. Lise Bourdeau-Lepage le rapproche des travaux de Maslow dont la pyramide classe les besoins en cinq niveaux d'importance : besoins physiologiques (boire, manger, dormir...), de sécurité (abri, revenus, santé...), d'appartenance (lutte contre l'isolement, relations sociales, amicales, amoureuses...), d'estime (réputation, reconnaissance...) et d'auto-accomplissement (se réaliser, s'épanouir...).

distinguer l'approche hédoniste, recherche du plaisir maximal et évitement du déplaisir, de celle eudémonique, idée selon laquelle le bien-être d'une personne est lié au fait que « sa vie a un sens, des buts et à sa croissance personnelle ».

On différencie également les approches subjectives et objectives du bien-être. Le bien-être subjectif est fondé sur les perceptions, les expériences et la déclaration des individus. Un moyen de le mesurer est de prendre une échelle de 1 à 10, où 1 est la pire situation et 10 la meilleure, et de demander aux personnes quel est leur niveau de satisfaction de vie ces derniers temps. Le bien-être objectif est déterminé par la satisfaction des besoins rendue possible par les ressources dont dispose l'individu et les circonstances externes. On peut donc étalonner le bien-être et proposer sa mesure.

Lise Bourdeau-Lepage identifie également différentes postures. **La posture universaliste propose une approche du bien-être identique pour tous, à tout moment et en tout lieu. La posture relativiste/contextualisée dépend quant à elle du contexte géographique et culturel dans lequel vivent les individus.**

PYRAMIDE DE MASLOW



Au XVIII^e siècle, elle souligne qu'un changement s'opère pour parler d'« état de fortune convenable, douce aisance ». Le bien-être est associé à un état de sérénité. **En 2022, la définition porte sur « l'état du corps et de l'esprit dans lequel on se sent bien. »** Elle souligne ensuite différentes manières de définir ou appréhender le bien-être, qui peuvent varier entre les disciplines et au sein d'une même discipline. Ainsi, on peut

De ces différentes conceptions, elle tire plusieurs outils de mesure. Dans une approche universaliste, normative et attentive aux inégalités sociales et territoriales, elle propose un indice statistique intitulé **OpChoVec pour opportunités, choix, vécu**. Cet indice cartographié croise des données « froides » sur le revenu, les caractéristiques socio-démographiques et urbaines des territoires,

pour comparer les territoires à différents niveaux (quartiers, communes, métropoles...). Il s'agit de définir une compréhension de l'attractivité des territoires et d'identifier les inégalités entre populations sans consulter les habitants, uniquement à partir d'un diagnostic territorial quantitatif.

Cet indice opérationnalise l'approche du bien-être du philosophe et économiste indien Amartya Sen. L'indice croise une mesure des possibilités d'action des individus (opportunités, ce qu'on peut faire et être), de la liberté de choix que détiennent les personnes et des réalisations effectives (le vécu des individus). Il met de côté les valeurs et la moralité qui font partie de la définition de Sen mais qui ne peuvent être quantifiées de manières géolocalisées. Chacune

de ces trois dimensions est traduite par plusieurs indicateurs et variables statistiques et leur pondération. Les niveaux obtenus pour chaque dimension dont les indicateurs constitutifs ont la même pondération sont agrégés pour obtenir une moyenne pondérée du niveau de bien-être : « pour cela, on utilise une formule reconnue, avec un paramètre d'aversion à la pauvreté et un paramètre de complémentarité »

« On essaie d'étalonner d'abord les opportunités offertes des individus sur un territoire. La littérature nous dit qu'avoir une bonne éducation nous ouvre des possibilités plus importantes. On prend le niveau d'éducation moyen de la population corrigé de la structure par âge. Ensuite, on sait qu'être dans un environnement social et diversifié ouvre aussi des possibilités plus importantes. Ça évite le verrouillage

LISTE DES INDICATEURS RETENUS POUR L'INDICE OPPCHOVEC

| Les 3 dimensions k | Indicateurs retenus j_k | Variables statistiques mobilisées & formules | Les 3 dimensions k | Indicateurs retenus j_k | Variables statistiques mobilisées & formules |
|--|---|---|---|--|---|
| Opp Opportunités offertes aux individus | Opp1 « Avoir une bonne éducation » | Niveau d'éducation moyen de la population corrigé de la structure par âge $Opp1_i = e_i \sum_a p_a p_i$: niveau d'éducation de la population de la commune i qui correspond à la somme pondérée par le niveau de diplôme e_a des classes d'âge, de la proportion $p_a p_i$ de chaque classe d'âge a dans la population totale où k est le niveau de diplômes ($k=1, \dots, 7$). Le niveau d'éducation est apprécié à l'aide du dernier diplôme obtenu par les individus sortis du système éducatif Pondération $p_{j_k} = 0,25$ | Vec Vécus et réalisations | Cho1 « Ne pas être discriminé(e) » | Quartier(s)cible(s) de la politique de la ville $Cho1_i = e_i^{(c)}$ avec c_i nombre de quartiers cibles politique de la ville dans chaque commune i . Pondération $p_{j_k} = 0,5$ |
| | Opp2 « Etre inséré dans un environnement social diversifié » | Diversité sociale des personnes travaillant et habitant dans la commune $Diversité\ jour\ (d_i^{(jour)})$: indice de Theil d'inégalités entre les proportions des CSP des personnes travaillant (15-64 ans) dans la commune i . Pondération $p_{j_k} = 0,125$ $Diversité\ nuit\ (d_i^{(nuit)})$: indice de Theil d'inégalités entre les proportions des CSP des personnes résidant dans la commune i . Pondération $p_{j_k} = 0,125$ | | Cho2 « Avoir les moyens d'influencer les décisions publiques » | Proportion des individus résidant dans chaque commune i qui disposent du droit de vote (individus de nationalité française et de plus de 18 ans) parmi la population en âge de travailler (+16 ans); $Cho2_i$ Pondération $p_{j_k} = 0,5$ |
| | Opp3 « Avoir les moyens de la mobilité minimale » | Proportion de la population disposant d'une voiture et/ou ayant accès à un réseau de transport en commun $Opp3_i$ de la population de la commune i varie de 0 (mobilité potentielle nulle) à 1 (mobilité potentielle parfaite) et s'écrit $Opp3_i = \frac{1}{2}(v_i + g)$ avec : v_i : proportion dans la population de la commune i des ménages disposant au moins d'une voiture ; $g = 1$ ou 0 paramètre qualitatif égal à 1 si la commune possède au moins un accès à un réseau de transport en commun (train, tram, métro, bus, car) et égal à 0 sinon. Pondération $p_{j_k} = 0,25$ | | Vec1 « Avoir un revenu décent » | Revenu fiscal moyen par foyer fiscal ; $Vec1_i$ Donnée disponible qu'au-delà d'un seuil de 11 foyers fiscaux imposés. Prendre la moyenne du canton pour approcher le revenu moyen pour les communes en deçà de ce seuil. Pondération $p_{j_k} = 0,25$ |
| | Opp4 « Avoir accès aux TIC » | Moyenne de la couverture locale pour le réseau Internet et la 4G $Opp4_i = \frac{1}{2}(r_i + t_i)$ avec : r_i : part de la population de chaque commune i couverte par la technologie mobile la plus avancée dont le déploiement soit assez avancé : la 4G t_i : part de la population couverte pour chaque commune i par un réseau dont le débit théorique de téléchargement de l'information est supérieur à 30Mbit/s. Pondération $p_{j_k} = 0,25$ | | Vec2 « Avoir un logement décent » | Nombre moyen de personnes par pièce $Vec21_i = e_i^{(n)}$ avec n_i est le nombre moyen de personnes par pièce dans l'unité spatiale i . Pondération $p_{j_k} = \frac{1}{12}$ Proportion des personnes vivant dans un logement possédant ses propres sanitaire, une salle d'eau (avec douche ou baignoire), l'eau chaude, un moyen de chauffage et une cuisine intérieure avec évier ; $Vec22_i$ Pondération $p_{j_k} = \frac{1}{12}$ Proportion de la population occupant une habitation individuelle ; $Vec23_i$ Pondération $p_{j_k} = \frac{1}{12}$ |
| | | | Vec3 « Etre bien inséré sur le marché du travail » | Stabilité des emplois des individus résidant dans la commune i ; $Vec3_i$ Le classement des statuts sur le marché du travail, du plus précaire au plus stable, est le suivant : (1) chômeur, (2) emploi aidé, (3) contrat ponctuel (intérim, stage, intérim), (4) contrat à durée déterminée et (5) emploi stable (CDI, titulaire de la fonction publique, employeur, travailleur indépendant et aide familial). Pondération $p_{j_k} = 0,25$ | |
| | | | Vec4 « Etre proche des services » | Nombre d'établissements la vie courante accessibles en moins de 20 minutes du domicile ; $Vec4_i$ Vie courante : consommation de biens et services, santé, éducation, culture et divertissement et administration et gestion courante. Distances routières en temps entre ces services et la commune calculées en s'appuyant sur l'algorithme du plus courts chemins (Dijkstra, 1959) proposé par l'outil d'analyse réseau du logiciel Arc GIS Pondération $p_{j_k} = 0,25$ | |

Notes : Ce tableau a été adapté de Bourdeau-Lepage L. & E. Tovar, 2011, Bien-être en Ile-de-France : derrière une hausse générale, des disparités territoriales croissantes, *Métropolitiques* et de Bourdeau-Lepage L. & E. Tovar, 2013, Quelle fracture socio-spatiale à l'heure du Grand Paris ? Le cœur de l'Île-de-France à la dérive RERU, 2013-3, pp. 491-521. Source : ©BRR/ISE, 2016.

des horizons de vie dans l'esprit des gens, pas simplement dans les faits. Ensuite, on retient l'élément avoir les moyens de la mobilité : si vous avez des opportunités, mais que vous ne pouvez pas vous déplacer, finalement, elles ne servent à rien. On prend la proportion de la population disposant d'une voiture ou ayant accès au réseau de transport en commun. Ça dépend de l'échelle à laquelle on travaille et dans quel territoire. Le dernier élément retenu est Avoir accès aux TIC car si on est exclu du monde virtuel, nos opportunités sont plus réduites, notamment quand on cherche un travail. Chacun des indicateurs a le même poids dans la dimension opportunités.

Ensuite, la liberté de choix est un peu plus difficile à saisir. Quand on est discriminé, notre niveau de bien-être est moins élevé et on se sent moins bien. Le fait d'être dans un quartier de la politique de la ville peut générer une liberté de choix plus faible. C'est l'effet de l'adresse quand vous envoyez un CV. Le second élément que nous retenons est « d'avoir les moyens d'influencer les décisions publiques », en quelque sorte de choisir. Par exemple, est-ce qu'on a le droit de vote.

Enfin, la troisième dimension, le vécu, est assez standard : avoir un revenu décent, un logement décent, être bien inséré sur le marché du travail et être proche des services. Chacune de ces trois dimensions (Opp Cho et Vec) est importante pour le bien-être d'une personne. »

Lise Bourdeau-Lepage

Appliqué à la région Rhône-Alpes, l'indice OppChoVec montre de faibles écarts dans la distribution de bien-être qui cachent des inégalités spatiales importantes. Lise Bourdeau-Lepage montre l'existence de zones de « bien-être » et d'autres de « mal-être », témoignant d'un niveau de bien-être différent entre les communes Rhône-alpines. Une typologie en six classes des espaces de bien-être est alors établie pour comprendre comment se constitue chacun

des territoires. 21 communes Rhône-alpines ont un niveau de bien-être faible, principalement des espaces périurbains avec peu d'opportunités. Des zones de « mal-être » sont identifiées en milieux urbains comme ruraux qui s'expliquent par des raisons différentes : opportunités plus faibles liées à la mobilité ou à la téléphonie et Internet par exemple.

Dans une approche subjective qualifiée de « données chaudes », Lise Bourdeau-Lepage a développé un autre outil, un jeu de cartes, nommé TELL_ME. Cet outil peut être déployé à des échelles différentes : intercommunale, communale ou des quartiers.

« Avec OppChoVec, on est dans une approche purement normative sans interroger les personnes. Il suffit d'avoir accès à des statistiques et de les affiner. Cet indice de bien-être peut remplacer le PIB régional par exemple. TELL_ME, c'est autre chose. L'outil permet de comprendre comment se construit le bien-être à l'échelle individuelle ou collective et quels en sont les déterminants spatiaux. Tell_Me permet de déterminer les éléments territoriaux du bien-être et les différences de préférence entre individus ou groupes d'individus. L'idée est de penser autrement l'aménagement de l'espace habité et de placer au cœur de l'analyse des potentialités des territoires et de connaître les besoins des populations pour renouveler l'action publique. »

Le jeu de cartes a été construit selon une liste d'indicateurs pouvant être valorisés par les individus comme des facteurs de bien-être. Sont listées des aménités « historiques » (proximité au lieu de travail, emploi, qualité du logement...), des aménités naturelles (paysage, environnement sain et sans nuisance...) et des aménités dites sociales (professions, sécurité, participation...). Les aménités sont mesurées au travers d'indicateurs statistiques pour caractériser le territoire.

Ces 32 facteurs potentiellement constitutifs du bien-être sont repris au travers d'un jeu de 32 cartes. Ce jeu est présenté aux individus et on leur demande de sélectionner 10 cartes, les plus importantes pour eux, pour que leur niveau de bien-être soit le plus élevé possible. Puis les personnes les hiérarchisent de la plus importante à la moins importante et leur donnent une valeur. L'objectif est de mettre en avant ce qui compte pour eux et l'importance de leur préférence. L'objectif est d'arriver à une mesure statistique et au recueil de suffisamment de questionnaires auprès d'une population suffisamment diverse pour que l'échantillon soit considéré comme représentatif de la population habitant le lieu où l'on enquête.

« *Ce qui intéresse le plus les collectivités territoriales, c'est de savoir quelles sont les cartes qui remportent le plus de points. On a utilisé le jeu dans de nombreux endroits, notamment à Lyon. Chacune des 32 cartes a été au moins choisie une fois, ce qui signifie qu'elles sont toutes importantes pour au moins une des personnes enquêtées. À Lyon, en 2017, 9 cartes enregistrent plus de 50 % des points. La carte qui a obtenu le plus de points est celle sur l'environnement sain et sans nuisance, suivi de l'accessibilité aux services de santé, du niveau de sécurité, et de l'accessibilité du territoire. On voit des différences entre les quartiers aux caractéristiques sociales distinctes. (...) L'atout est qu'un jeu comme ça libère la parole et modifie aussi les perceptions des agents de la ville qui peuvent mener l'enquête.* »

Lise Bourdeau-Lepage

En complément de ces deux premiers outils, Lise Bourdeau-Lepage travaille à partir d'une troisième approche, un mode de cartographie nommé « ESCAPAT » visant à saisir, à une échelle fine (quartiers, bourgs), avec les habitants en collectif les éléments clefs du bien-être sur leur territoire, à comprendre comment se construit leur



Logements neufs avec enfants jouant au ballon au Parc Simone Veil à Romainville

© Apur - David Boureau

bien-être collectif et où se situent les lieux cœur de leur territoire. Elle s'intéresse aussi à la construction du bien-être à l'échelle du logement et a développé à cette fin avec une collègue une maquette « FOYER ».

« *Ces outils permettent d'évaluer les inégalités territoriales, d'établir un diagnostic de territoire. (...) Avec eux, on peut comprendre les préférences des individus et à partir de là déterminer quelle politique d'attractivité mener sur le territoire en fonction des cibles retenues et des ressources présentes sur le territoire. Si on connaît les préférences de nos cibles, on peut mettre en adéquation notre politique d'attractivité selon nos avantages comparatifs.* »

Des outils de mesure du bien-être qui dépassent la simple logique de qualité de vie ou de satisfaction.

Au travers de ces différentes approches, Lise Bourdeau-Lepage montre qu'il est possible d'envisager et de créer des outils permettant d'approcher une mesure du bien-être qui dépasse une simple logique de qualité de vie ou de satisfaction.

Sa proposition méthodologique se fonde sur l'idée de préférences où celles-ci constitueraient un proxy des besoins des populations. Cela peut se traduire par des raisonnements selon lesquels les personnes devraient aller vivre ailleurs pour satisfaire leurs préférences. Or, on peut aussi considérer que les personnes répondent aux enquêtes selon un idéal auquel ils n'ont pas forcément envie d'accéder dans l'immédiat mais d'un horizon ou d'une évolution souhaitable qu'ils se donnent pour leur quartier. Préférences et besoins ne sont pas forcément synonymes. En outre, l'outil OppChoVec prend appui sur des hypothèses et sur une théorie, de même que d'autres outils pouvant être mobi-

lisés par d'autres acteurs. Il s'agit d'un exemple qui ne montre pas « la » vérité sur le bien-être, mais une estimation de celui-ci selon des partis pris méthodologiques clairement établis. Elle ajoute enfin que lorsqu'on évoque le bien-être :

« Ce n'est pas une nouvelle façon de penser, c'est (avant tout) une nouvelle façon de regarder les choses. Avec le bien-être, on met l'accent sur les facteurs soft d'attractivité. C'est une prise de conscience pour les acteurs territoriaux qu'il est nécessaire d'agir (autour de tel ou tel enjeu). Cela ne veut pas dire qu'on exclut les facteurs économiques mais qu'on regarde autrement les choses en complément. (...) On place l'Humain au cœur de l'analyse car n'oublions pas que le but de toute politique publique est d'améliorer les conditions de vie de la population alors quoi de plus naturel de partir de là et des ressources du territoire et de promouvoir la participation habitante en mobilisant un ensemble d'outils qui permettent la prise de parole des citoyens ou des ruraux et en particulier celle « des discrets ». »

EXEMPLES D'OUTILS



Renouveler les approches au travers de démarches participatives

L'exemple de l'ADU Lille Métropole

À la suite de la présentation de Lise Bourdeau-Lepage, Bérénice Thouin, chargée d'étude à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), a présenté la démarche « Bien-être territorial » animée par l'agence lilloise.

Dans le sillage des travaux visant à « penser hors PIB », l'Agence propose une démarche d'analyse du bien-être territorial fondée sur des indicateurs de mesure quantitative et une approche participative localisée. **L'objectif est d'éclairer et d'orienter les politiques des collectivités pour mieux répondre aux attentes des territoires et des élus, notamment dans un contexte de transitions écologiques, démocratiques et sociales.** L'Agence s'est inspirée d'autres démarches en France, notamment à Lyon, Rennes ou Grenoble.

Un séminaire de lancement de la démarche a eu lieu à l'automne 2020, faisant intervenir des témoins d'autres territoires en France et à l'étranger.

« On souhaitait créer un outil adapté au contexte, qui soit réfléchi, pensé par les acteurs du territoire, mais on n'est pas parti de rien, il y a beaucoup de choses qui existent sur la thématique. On a souhaité mettre en place une dynamique de projet, ne pas travailler seul et donc s'inspirer de ce qui a déjà été fait. Définir ce qu'on met derrière le bien-être territorial n'est pas simple, c'est aussi un mode de fonctionnement et des ambitions communes sur lesquels s'accorder. Ce groupe projet n'a pas réuni que des experts, au contraire. C'était de dire : on est des acteurs du territoire, on veut travailler sur cette question, comment on avance ensemble. »

Bérénice Thouin

Fin 2021 / début 2022, plusieurs terrains d'expérimentation ont été organisés. Au sein de l'Agence, une définition du bien-être territorial a été testée. Deux ateliers avec des étudiants ont permis d'expérimenter certains outils, dont TELL_ME. La méthode a été mise en œuvre dans une commune de la métropole pour recueillir la définition des habitants du bien-être territorial selon une vision collective.

Une facilitation graphique a été testée pour servir de grille de lecture du bien-être territorial fondée sur trois piliers. Le premier concerne l'attachement, qui prend en compte les perceptions, les représentations, le vécu. Le deuxième s'attache à la communauté de vie : les relations sociales, la solidarité, l'engagement citoyen. La troisième porte sur le territoire de vie : l'offre territoriale, les pratiques et les usages.

« On a recensé un tas d'indicateurs mobilisables ou à créer. La question qui se pose est de savoir comment on met en récit et on diffuse ce récit au sein du territoire puisqu'il y a beaucoup de demandes. On a de nombreuses sollicitations à différents niveaux donc on doit donner des éléments, des outils pour que les acteurs puissent s'en saisir et traiter cette question. Pour nous, c'est bien évidemment (avant tout) un espace de dialogue avec les habitants. »

L'agence rédige et a la responsabilité du schéma de cohérence territoriale métropolitain. Il a été décidé de s'appuyer sur les travaux relatifs au bien-être pour rédiger le bilan.

L'objectif est d'éclairer et d'orienter les politiques des collectivités pour mieux répondre aux attentes des territoires et des élus, notamment dans un contexte de transitions écologiques, démocratiques et sociales.

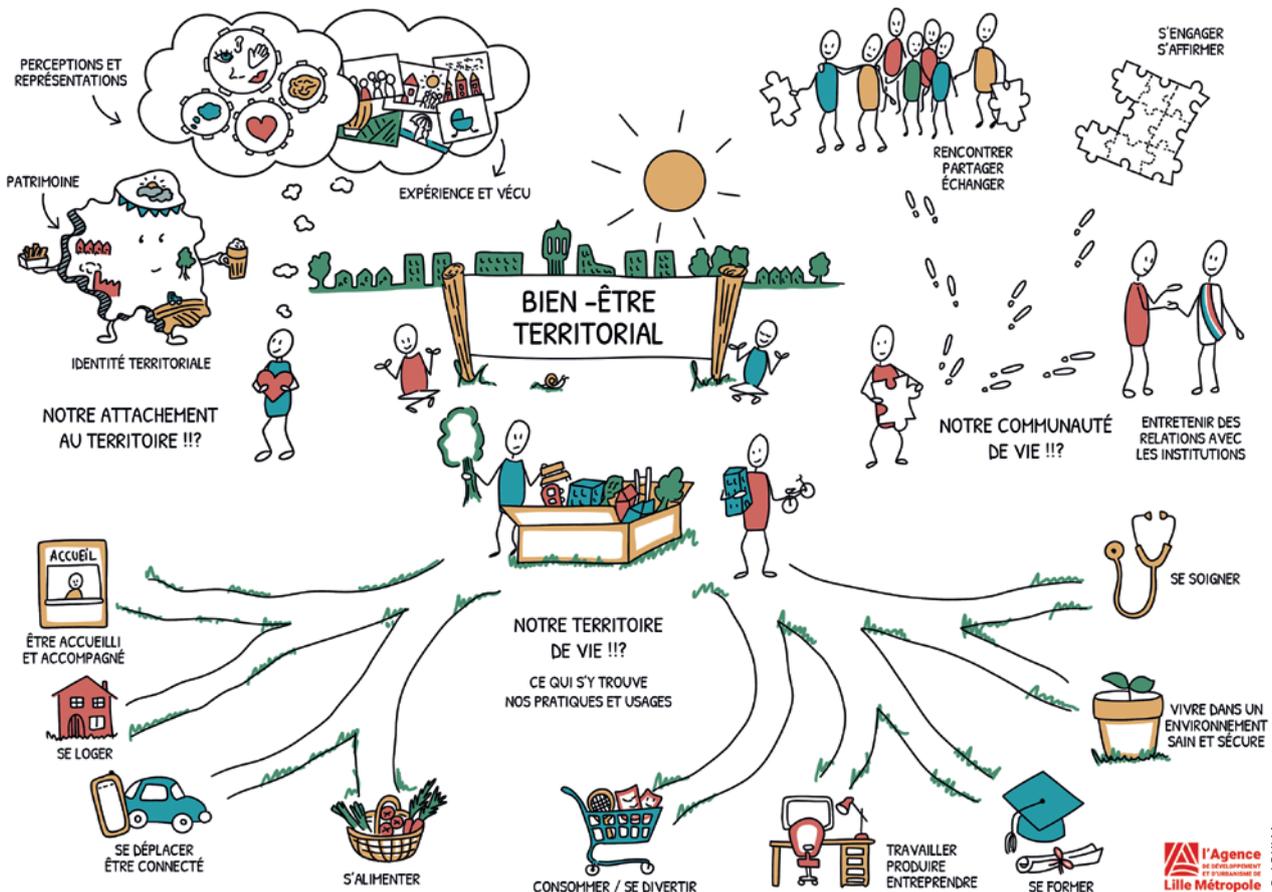
« Pour nous, c'est une première réussite. Les élus du SCoT se sont approprié la grille de lecture, en se disant que l'objectif de ce document de planification est de répondre aux besoins, aux attentes et aux usages des habitants, comme on le formule dans le bilan. »

Pour Bérénice Thouin, l'intérêt de l'expérimentation est lié à son caractère participatif, mobilisant habitants et parties prenantes des territoires. C'est ce qui en fait aussi sa complexité puisqu'il s'agit de faire participer un maximum d'habitants, dans une perspective de représentativité et sur le long terme. Cela pose la question de l'échelle de l'expérimentation jusqu'alors à petite échelle et dont l'objectif est de s'étendre.

« On est un espace d'expérimentation, on avance en marchant. L'objectif est de réfléchir plus globalement au sein de l'Agence à comment on peut produire de la donnée

autrement, notamment pour des données subjectives : comment on réussit à collecter, analyser et traduire ces données. C'est une démarche participative : les habitants ne sont pas seulement source de données, on les associe à la démarche. C'est une démarche partenariale : l'Agence ne travaille pas seule, mais est accompagnée par la Métropole Européenne de Lille, le Centre ressource du développement durable, l'Université de Lille, la Région Hauts-de-France et un collectif d'acteurs qui travaillent sur la participation citoyenne, coordonnée par le Siilab, laboratoire d'innovation publique de la Dreet. (...) On avance en mode expérimentation, donc on va plutôt auprès de territoires ou de collectifs déjà constitués et mobilisés. Il y a évidemment des écueils et on est en toute transparence. Quand on se projette sur une enquête à grande échelle, quand le projet sera plus mature, on aura des questions de représentativité à l'échelle de la métropole. C'est aussi une question de moyens. »
Bérénice Thouin

GRILLE DE LECTURE DU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL ISSUE DE LA FACILITATION GRAPHIQUE RÉALISÉE PAR L'ADU LILLE MÉTROPOLÉ



Faire du bien-être le vecteur de l'attractivité

L'exemple d'un outil réalisé avec l'AP-HP

Arnaud Lunel, chef du département immobilier et investissement de l'AP-HP a présenté un outil d'aide à la décision réalisé avec l'Apur pour accompagner le ciblage des actions de renforcement de l'offre de logements à destination des personnels soignants, facteur déterminant de la politique de recrutement et de fidélisation de l'institution.

L'AP-HP a depuis très longtemps un parc de logements important, provenant de dons, de legs et de la mobilisation du foncier dont elle est propriétaire, notamment au travers de baux emphytéotiques avec des bailleurs notamment parisiens. Cela représente une dizaine de milliers de logements pour une centaine de milliers d'agents à l'AP-HP, soit en tant que propriétaire (un peu plus de 3000), soit au travers de baux emphytéotiques, de conventions de réservation avec des bailleurs (un peu plus de 6000).

La mobilisation de ce parc fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie de l'Assistance Publique, en particulier à la suite de la crise sanitaire mais aussi du fait d'une plus grande difficulté à recruter des soignants, observée depuis 2019. La volonté de l'AP-HP est de favoriser l'attractivité de ces métiers au travers d'une politique immobilière fidélisant ses professionnels et en attirant de nouveaux.

Depuis 2019, de nouveaux dispositifs ont été mis en place à destination des professionnels dans les métiers en tension et en direction des jeunes sortant d'études. Les types de dispositif ont été adaptés aux profils des professionnels : jeunes, familles...

Par ailleurs, un travail a été effectué dans le cadre de l'élaboration du Schéma Di-

recteur Logement de l'AP-HP, pour cibler la politique immobilière selon les contraintes de transport pour les agents, actuelles et au regard de l'accessibilité renforcée par le Grand Paris Express et les autres projets de transport à l'avenir.

« On a regardé où sont nos hôpitaux et quelles sont les zones qui aujourd'hui, et a fortiori demain avec le Grand Paris Express, sont au carrefour des lignes permettant de desservir les hôpitaux. Cela nous a permis de donner un poids à chacun des hôpitaux en fonction de leur taille, et de regarder les zones qui permettent d'irriguer le plus rapidement possible le plus d'hôpitaux, à partir de Paris, mais surtout du Grand Paris. Ça nous a donné un certain nombre de zones pertinentes en termes de recherche de logements. C'était une première étape qu'on a réalisée avec une filiale du groupe RATP, EM Services. On s'est dit que ça ne suffisait pas. Le temps de transport, c'est un enjeu central pour la qualité de vie, mais il faut aller plus loin. Il faut qualifier ces zones en se disant : ce n'est pas parce qu'il y a une station de métro que nécessairement, c'est là qu'on a envie d'habiter. C'est à ce moment-là qu'on s'est rapproché de l'Apur pour faire ce travail. »

Arnaud Lunel

L'Apur et l'AP-HP ont développé en 2021 un outil permettant d'identifier et de caractériser des zones pertinentes de recherche de logement au regard des critères mis en avant par les agents pour leur choix de logement. Onze indicateurs de l'AP-HP ont été retenus, pouvant être sélectionnés ou écartés, puis pondérés par importance :

- **la végétation** décrite au travers de la présence de la végétation et de l'accessibilité des espaces verts ;
- **les équipements sportifs**, décrits au travers de la diversité de l'offre et de leur accessibilité ;

Un outil d'aide à la décision coconstruit par l'Apur et l'AP-HP pour appréhender les facteurs d'attractivité et de bien-être territorial.

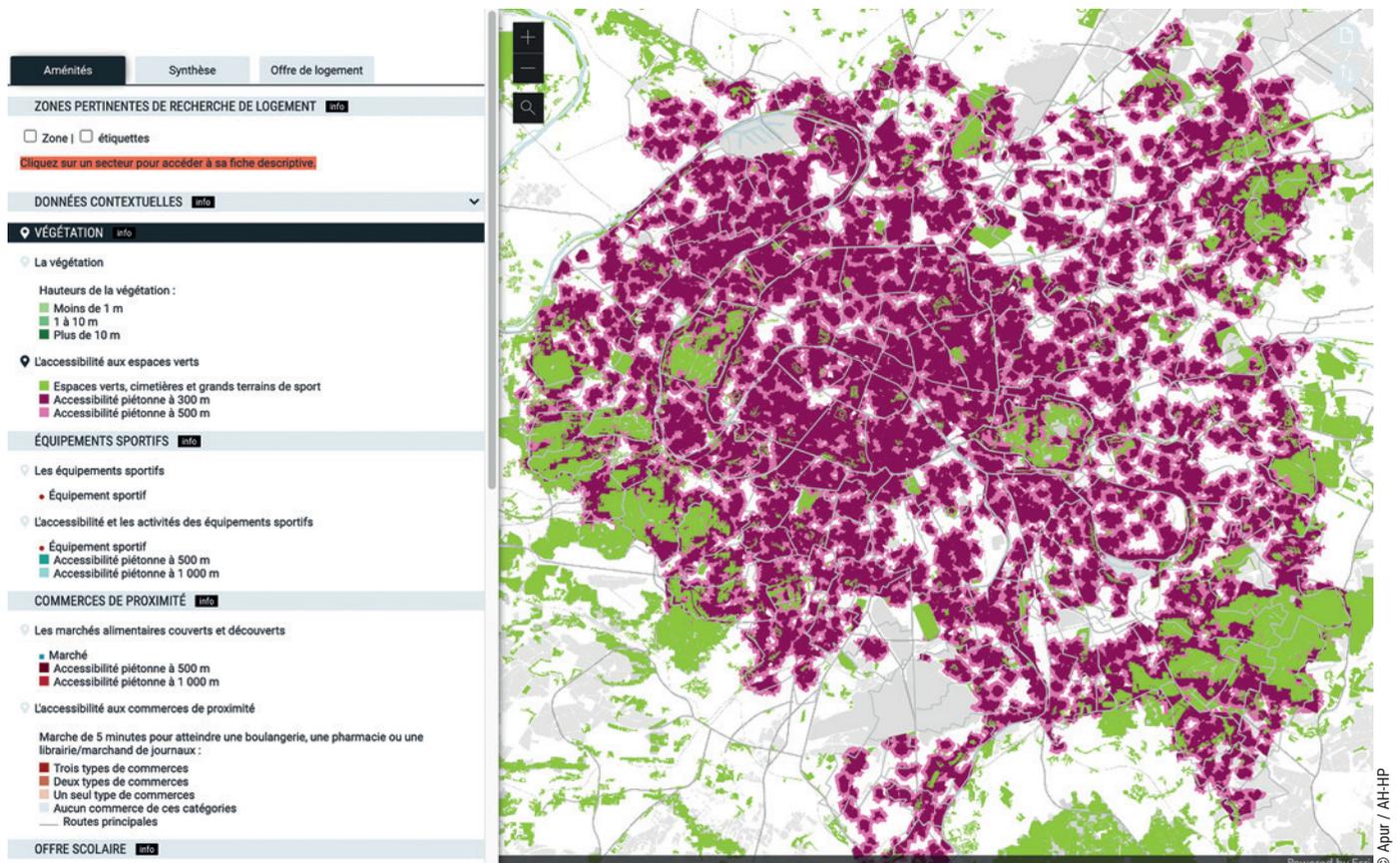
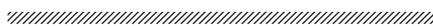
- **l'offre commerciale de proximité** décrite au travers de l'accessibilité aux marchés alimentaires (couverts et découverts) et de l'accessibilité simultanée aux principaux commerces de proximité (boulangeries, pharmacies, marchands de journaux/librairies) ;
- **l'offre scolaire**, décrite au travers de l'accessibilité aux collèges et lycées et des taux de réussite au brevet et au bac de ces établissements ;
- **la sécurité et la tranquillité publique**, décrits au travers des taux de crimes et délits (toutes natures confondus), du taux de crimes et délits avec violence physique et du taux de crimes et délits en lien avec la consommation ou le trafic de stupéfiants.

Pour chaque zone, une fiche a été réalisée, décrivant l'offre de logement dans les zones retenues en distinguant le parc social, les logements privés et

l'offre nouvelle prévue à l'horizon de la mise en service du Grand Paris Express et des autres grands modes de transports collectifs lourds, notamment les prolongements des lignes de métro.

L'outil, construit en réponse au besoin particulier de l'AP-HP, pourra être développé et enrichi dans le cadre du programme de travail de l'Apur, en intégrant notamment des données liées à la mobilité et aux prix immobiliers. En effet, les zones ressortant comme les plus attractives au regard des indicateurs retenus sont souvent les secteurs les plus chers, ce qui rend nécessaire d'intégrer une analyse en termes de prix et de typologie de logements qui constituent une contrainte évidente pour la recherche d'opportunité de logements à destination des personnels soignants.

EXTRAIT DE L'OUTIL DE DATAVISUALISATION COCONSTRUIT PAR L'APUR AVEC L'AP-HP, EXEMPLE DES INDICATEURS LIÉS À LA VÉGÉTATION



Inscrire le bien-être au cœur des politiques territoriales et urbaines

L'approche de l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre

Isabelle Lepercq, directrice générale adjointe de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine-Bièvre (EPT 12, 24 communes, environ 711 000 habitants entre Val-de-Marne et Essonne) a évoqué le travail engagé par l'EPT pour opérationnaliser la notion de bien-être territorial et l'inscrire dans les documents de planification.

Le projet de territoire de l'EPT repose sur quatre exigences :

- combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;
- garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;
- anticiper les évolutions de la vie pour anticiper les évolutions de la ville ;
- s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

« Il ne faut pas opposer les indicateurs économiques et la mesure de qualité de vie ou de bien-être. Les deux approches sont imbriquées dans le sens où les agrégats de comptabilité nationale peuvent constituer un élément de mesure du bien-être, mais ne sont bien entendu pas suffisant. A cela doivent s'ajouter les mesures sociales et environnementales notamment, et d'autres facteurs, peut-être plus subjectifs, plus complexes à mesurer, mais qui sont absolument nécessaires quand il s'agit de travailler sur le bien-être territorial. »

Isabelle Lepercq

Cette notion de bien-être, pour l'EPT, s'inscrit dans un contexte de risques et nuisances multiples : inondations, carrières et mouvements de terrain, bruit, etc.

« Le territoire est exposé à de nombreuses nuisances liées à son histoire, à sa géographie, et aux infrastructures présentes (routes, fer, aéroport, inondations, carrières...). »

Outre des aspects positifs (emploi, mobilité...), les services urbains et grandes infrastructures sont générateurs de nuisances (bruit, pollution de l'air, des sols...) sur tout ou partie du territoire et ont un impact significatif sur la santé des habitants. L'objectif est d'appuyer les processus de réparation et d'accompagnement des populations les plus touchées afin de poursuivre le déploiement de mesures correctrices. Au-delà des indicateurs de suivi classiques et institutionnels des sources de nuisances, le territoire peut mettre en avant la prise en compte de la gêne par notamment le développement d'une culture de la nuisance. Ceci devant permettre d'apporter des solutions les plus efficaces pour réduire l'exposition des habitants aux nuisances dégradant le cadre de vie et leur bien-être. »

Isabelle Lepercq

À la suite de la définition du projet de territoire entre 2016 et 2019, l'EPT travaille à l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal et la définition d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'EPT et les 24 villes qui le composent portent deux ambitions majeures : améliorer et apaiser les conditions de vie des habitants et répondre aux besoins primaires des habitants du territoire aujourd'hui et demain. Les enjeux du dérèglement climatique et de la solidarité sociale et territoriale forment les deux piliers des réflexions politiques et opérationnelles. Dans ce cadre, la notion de bien-être est au centre des débats.

Le bien-être irrigue également les travaux autour du vécu et des usages des espaces publics. Isabelle Lepercq évoque ainsi le fait que le premier axe du PADD est d'« aménager le territoire par les vides ».

« Il ne faut pas opposer les indicateurs économiques et la mesure de qualité de vie ou de bien-être. Les deux approches sont imbriquées (...) »

PROJET DE TERRITOIRE ET DONNÉES-CLÉS DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIÈVRE



UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN INCONTOURNABLE

- 24 COMMUNES RÉPARTIES SUR 2 DÉPARTEMENTS
- 124 KM²
 - 19% DE LA SURFACE MÉTROPOLITAINE
- 711 000 HABITANTS
 - UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE 2 FOIS PLUS RAPIDE QUE LA MOYENNE MÉTROPOLITAINE
- 312 000 LOGEMENTS
 - UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION FORTE DEPUIS 20 ANS

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

- 800 HA D'ESPACES VERTS PUBLICS
- 140 LIEUX CULTURELS PUBLICS
- 380 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 28 KM DE BERGES DE SEINE

EXIGENCE CLIMAT & MILIEUX 1

LE 3^{ÈME} PÔLE ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE

➔ **Labellisé « Territoire d'Industrie »** PAR LE GOUVERNEMENT

- 300 000 EMPLOIS
 - 7% DES EMPLOIS DE LA MÉTROPOLE
 - 2^{ÈME} TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN NOMBRE D'EMPLOIS
- 53 500 ÉTABLISSEMENTS
- LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE RUNGIS 1^{ER} MARCHÉ MONDIAL DE PRODUITS FRAIS

UN TERRITOIRE DE MOBILITÉ

| | |
|------------------------------|--|
| 1 AÉROPORT INTERNATIONAL | 7 PORTS URBAINS |
| 3 AUTOROUTES (A6, A66, A106) | 10 GARES DU GRAND PARIS EXPRESS SUR 35 |
| 21 GARES RER | 3 TRAMWAYS |
| 6 STATIONS DE MÉTRO | 1 PROJET DE TÉLÉPHÉRIQUE |

EXIGENCE ÉQUIPEMENTS DE VILLES 3

PLUS DE 70 PROJETS URBAINS



« Le projet d'aménagement et de développement durable devrait s'articuler autour de deux orientations symbolisant les deux échelles de réflexion. L'échelle première est celle des habitants. Il s'agit d'améliorer et apaiser les conditions de vies des habitantes et des habitants, et pour se faire traiter la question des espaces de proximité, des équipements et du logement comme un préalable au bien vivre dans sa rue, son quartier, sa ville, son territoire. Pourquoi parler d'espaces vides ? La ville est, en général, conçue par les pleins, les constructions, les bâtiments. Le premier axe du PADD tendrait à penser la ville par ses « vides », comme des lieux et des espaces

vivants, naturels, agréables et pacifiés, des espaces non bâtis, qu'ils soient publics ou privés, au sein desquels la place des habitants et de la nature doit être amplifiée, voir retrouvée, pour en faire de véritables lieux de vie, en portant une attention particulière à ces espaces. Une étude a été menée visant à observer le vécu sur ces espaces : Pourquoi on y vient ? Pourquoi on y passe ? Pourquoi on s'y pose ? Qui sont les usagers ? des personnes âgées, des femmes, sur quelle période de la journée, etc. ? (...) Avec les communes volontaires, nous avons pris des 12 exemples d'espaces publics sur notre territoire pour aller sur le terrain et mesurer ces espaces publics vécus. »

Focus et échanges : retours d'expériences de trois partenaires

> Métropole du Grand Paris : se saisir du bien-être au travers des compétences métropolitaines

Ronan Maheo et Lamia Benjankhar, ont présenté deux démarches en cours engagées par la Métropole du Grand Paris et visant à agir sur les facteurs d'attractivité, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement des services et équipements, notamment en matière de santé.

Ronan Maheo, chef de projet Économie de proximité et fabrication en ville, a présenté le programme « Centres-villes vivants » qui vise la préservation et le renforcement des services et commerces de proximité, l'amélioration des lieux de vie, le rééquilibrage territorial et le déploiement des innovations urbaines. Selon lui, il faut réinterroger la façon d'appréhender l'attractivité, en se méfiant notamment des indicateurs mis les uns à côté des autres.

« Nous surestimons l'approche rationnelle, pourtant, nos choix sont souvent très différents. Un indicateur peut l'emporter sur les autres, mais leur poids diffère. Le coup de cœur, l'expérience vécue, l'émotion qu'on évoque parfois quand on choisit un appartement ou une maison, sont essentiels au détriment de choix raisonnés prévus initialement. Cela pose une question qui n'a pas été trop abordée : aujourd'hui, on peut mettre des indicateurs, mais ces indicateurs, même s'ils sont tous au vert, peuvent déterminer un choix bien différent. »

Lamia Benjankhar, cheffe de projet santé, a présenté la construction en cours au sein de la Métropole du Grand Paris d'une nouvelle stratégie sur la santé, définie par l'Organisation mondiale de la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

« On a fait un premier travail pour décortiquer l'ensemble de nos politiques et de nos projets, au regard des déterminants de santé. La question du bien-être est clairement posée. On pourrait coupler les outils comme ceux déployés par Lise Bourdeau-Lepage avec les démarches d'urbanisme favorable à la santé. On est en train d'y réfléchir dans

le cadre de nos opérations d'aménagement urbain. (...) Dans les Évaluations d'Impact en Santé ou les démarches d'Urbanisme Favorable à la Santé, (...) on n'interroge pas suffisamment le bien-être alors que l'on recueille l'expertise d'usage des habitants. (...) Comment dresser un constat sur le bien-être des habitants en amont ? Et en aval, une fois que l'on a réalisé l'EIS, comment cela impacte-t-il le bien-être des usagers ? Souvent, on suit les recommandations, on peut parfois évaluer leur mise en œuvre, mais on ne questionne peut-être pas suffisamment le bien-être de manière générale. »

> Grand Paris Aménagement : inscrire la santé dans des projets innovants

Anissa Pecheux, responsable d'études à Grand Paris Aménagement (GPA), est revenue sur une démarche en place depuis plus d'un an par GPA en partenariat avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et Ekopolis, et son retour d'expérience concernant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « permis d'innover » lancé en 2018.

« Il y a un fort besoin d'acculturation des opérationnels, mais aussi des collectivités. En tant qu'aménageur à l'échelle francilienne, on se pose la question de comment agir sur les inégalités territoriales de santé et comment développer des quartiers, dans le cadre de nos projets, qui favorisent le bien-être. On lance ainsi une démarche d'urbanisme favorable à la santé sur une de nos opérations et également une évaluation d'impact sur la santé sur une opération en développement en Seine-Saint-Denis. À l'échelle globale, c'est donc par ce biais de la santé qu'on aborde le sujet du bien-être. (...)

Dans le cadre de l'AMI permis d'innover, il avait été assez intéressant de voir comment certains candidats ont pu se saisir du sujet du bien-être. Je pense notamment à un projet qui vient d'obtenir un permis de construire sur notre opération des Horizons à Évry, menée par Hub Architecte, agence d'architecture qui travaille sur le bien-être et le bien-vivre dans le collectif. À travers un dispositif architectural qui n'est pas d'une grande complexité, mais qui se confronte

à un blocage réglementaire, notamment de sécurité incendie, ce projet renforce le bien-être des habitants dans un immeuble collectif. L'objectif est de recréer un atrium commun autour de quatre bâtiments, d'intégrer des espaces de convivialité pour retrouver le confort de l'individuel dans le collectif, des micro-usages à l'échelle du palier et un certain nombre d'espaces communs pour les habitants. Il intègre également une dimension climatique et environnementale puisque ce dispositif permet de créer des systèmes de ventilation naturelle, de lumière naturelle, qui renforcent le confort dans les logements. »

> Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : inscrire la santé dans l'espace public

Brigitte Abel, du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, a partagé son expérience concernant l'inscription de la santé dans l'espace public.

« On a quand même 340 km de route départementale, ce qui représente beaucoup d'espaces publics. On sait qu'il faut travailler sur la marchabilité, les chantiers, les espaces verts, etc. Sachant qu'on a pris la définition de l'OMS : la santé, c'est le bien-être. On s'est demandé comment on pourrait obtenir, dans notre dialogue avec les villes, plus de bancs, plus de fontaines. Des choses qui font que les habitants se sentent mieux sur les trottoirs des routes départementales. Je me dis qu'il y a une autre question à se poser : qu'est-ce qu'on peut enlever ? Qu'est-ce qu'on peut ôter de ces espaces publics pour qu'il y ait plus d'espace, plus de place, qu'on s'y sente mieux, qu'on puisse peut-être y faire un peu de jogging ou se balader à pied plus agréablement. »



© Métropole de Grand Paris



© Grand Paris Aménagement

Conclusion

Se saisir de l'enjeu du bien-être territorial

Renouveler la façon d'appréhender les indicateurs et installer une conversation positive dans les territoires.

Les différentes interventions donnent à voir la richesse et les possibilités offertes par la prise en considération et les tentatives de mesure du bien-être dans les territoires.

Trois traits communs et une nouvelle forme de représentation sont relevés en conclusion :

1/ Renouveau de la façon d'appréhender les indicateurs

Les démarches présentées posent de façon nouvelle la question de l'attractivité à partir d'actions, d'initiatives et de grilles de lecture nouvelles permettant d'apprécier un projet à différentes échelles. Elles s'appuient sur des méthodologies différentes, le plus souvent mixtes, intégrant des dimensions participatives ou opérationnelles. Elles mobilisent des données classiques sur les facteurs d'attractivité territoriale (concernant les aménités, commerces, services et équipements, espaces verts, habitat et logement, mobilités...), mais les saisissent de façon différente. Leur temporalité varie selon que l'on considère le bien-être à l'échelle d'un projet sur 5 à 10 ans, d'un schéma d'orientation sur 20 à 30 ans ou bien dans le cadre d'une démarche prospective à horizon 50 ans.

2/ Installation d'une conversation positive sur les territoires et leur avenir

Plutôt que de partir d'un projet pré-défini et de faire réagir les acteurs et les habitants sur ce projet de manière souvent négative, elles favorisent les processus et la construction en posant la question de la qualité de vie au sens large. Le fait de poser la question du

bien-être et d'inviter les habitants, les usagers, les acteurs, à travailler autour de cette notion, peut aider dans l'arbitrage d'objectifs qui sont parfois en tension. Ces questions apparaissent finalement très classiques : pourquoi souhaiter vivre ici ou ailleurs ? Quelles aménités juge-t-on prioritaires ou importantes ? Qu'attend-on du territoire et des services qui y sont développés ? Elles invitent à revenir à une forme d'essentiel qui par là même oblige à éviter de construire des systèmes d'indicateurs trop complexes ou systématisés.

3/ Adaptation au contexte et réponse à un sujet particulier, clairement défini

Portant sur des échelles différentes (quartiers et bourgs de Lille Métropole, communes du Grand Lyon, territoire du Grand Paris...), ces démarches mettent en avant des questions communes (Qu'est-ce que privilégient les acteurs, usagers et habitants ? Quelle place donner au subjectif face à l'intérêt collectif ?).

Ces traits communs renouvellent les représentations cartographiques des territoires associant des données quantitatives (cartes stables) et des données croisées (cartes dynamiques liées aux valeurs données aux indicateurs). L'outil ne va pas être identique en fonction de la question que l'on se pose et du contexte dans lequel elle se pose : imaginer un projet urbain, évaluer un programme ou encore un schéma d'orientation territoriale. Ainsi, il apparaît important de partager les méthodes utilisées tout en évitant de les normer.

Ces enseignements permettent d'enrichir les réflexions sur les travaux de l'Apur en cours ou qui pourraient être menés en 2023 avec les partenaires. Plusieurs travaux sont d'ores et déjà prévus.

En partenariat avec l'Insee, **une note sur la qualité de vie dans le Grand Paris en comparaison avec celle d'autres grandes métropoles européennes** croisant les thématiques en intégrant des indicateurs relatifs à l'environnement, au transport, aux conditions de vie, aux équipements et aménités, etc.

Un travail de recensement d'actions emblématiques et inspirantes en matière de santé engagées dans le Grand Paris³, ainsi qu'**une étude sur les solidarités de proximité** s'appuyant sur trois terrains en Seine-Saint-Denis⁴ (en cours, 2022).

Le développement d'une cartographie interactive permettant d'apprécier l'attractivité des territoires en approfondissant celle réalisée par l'Apur et l'AP-HP.

En complément de ces travaux, ces outils pourraient être mis à contribution pour **le suivi et la mesure des effets du SCoT métropolitain dans une approche « bien-être »**.



L'écoquartier des Docks avec le Grand Parc des Docks de Saint-Ouen, la Seine et l'Île Saint-Denis

Directeur et directrice de la publication :

Alexandre LABASSE
Patricia PELLOUX

Note réalisée par :

Clément BOISSEUIL

Sous la direction de : **Émilie MOREAU**

Avec les contributions de :

Stéphanie JANKEL, Sandra ROGER

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

3 – Voir la [note de cadrage de l'étude sur les inégalités sociales et territoriales de santé dans la Métropole du Grand Paris](#)

4 – Voir la [note de cadrage de l'étude sur les solidarités de proximité et la résilience, enquête de terrain en Seine-Saint-Denis](#)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

